



# La Coopération des idées

Revue mensuelle d'Éducation Sociale



## SOMMAIRE

- E. SOLDI-COLBERT. *Le chèque barré et la question sociale.*  
 LUCIEN MOMENHEIM *Réponse à notre enquête sur le lien social.*  
 G. DEHERME..... *Les livres qui font penser.*  
 ..... *Les Universités populaires de province.*



## ABONNEMENTS

*France*: Un an: 3 francs. — Six mois: 1 fr. 50

*Étranger*: Un an: 4 francs.



Le Numéro: 0 fr. 25

ADMINISTRATION ET RÉDACTION:

157, Faubourg Saint-Antoine (XI<sup>e</sup> Arr.)

PARIS

# A NOS ABONNÉS

---

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'**avertissement**.

---

---

## L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

*Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.*

*Etranger, 6 fr.*

Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, Paris.

# LA COOPÉRATION DES IDÉES

Revue mensuelle d'Éducation sociale

Le Numéro : o fr. 40

Abonnements pour la France : Un an, 4 francs ; 6 mois, 2 fr. 50

Pour l'Étranger : Un an, 6 francs ; 6 mois, 2 francs

PARIS — 157, Faubourg St-Antoine — PARIS

---

*La Coopération des Idées* a déjà suscité les Universités populaires. Mais son œuvre n'est pas terminée. L'éducation sociale reste à faire. Jamais les esprits n'ont été aussi confus, affolés d'indécision, aigris d'un sectarisme sans foi. Et malgré nos présomptions, jamais nous n'avons été plus ignorants de la vie sociale et de l'action humaine. Nous confondons les principes, nous ne reconnaissons plus l'idéal.

Notre Revue ne fait pas de la science, ni de l'art, ni de l'apostolat. Nous nous efforçons seulement de faire le contraire de ce que font les partis, c'est-à-dire de comprendre, au lieu d'exclure et d'opposer. Nous voulons faire œuvre positive, organique. Mais avant d'agir, il nous faut vouloir. Nous avons à former des volontés. C'est cette besogne d'éclairer et d'unir qui nous sollicite. C'est toute l'éducation sociale.

*La Coopération des Idées* a 42 pages de texte, et forme chaque année un beau volume de bibliothèque. Elle est largement ouverte à toutes les idées qui peuvent être des forces.

---

## Prix d'Abonnement

2 fr. 50 pour six mois, 4 francs pour un an)

Faire le service de la *Coopération des Idées* pour (6 mois ou

1 an) ..... à partir du .....

à (nom et adresse) .....

ci-joint un mandat de .....





# La Coopération des idées

## Le chèque barré et la question sociale <sup>(1)</sup>

CAMARADES,

Il importe avant tout de vous expliquer par quel hasard je viens ce soir dans cette réunion, moi artiste, et pas le moins du monde économiste, — même très distingué, — vous parler de banque, d'argent et de chèque.

Il y a une vingtaine d'années, un visiteur, à barbe blanche, d'allure très douce, se présenta à mon atelier et me demanda si je croyais possible, aidé par quelques photographies, de faire le buste de sa fille unique qu'il venait de perdre. J'acceptais. La tâche fut difficile et pénible. Le pauvre père pleurait. Sa mémoire hésitait, et naturellement mes efforts ne pouvaient aboutir qu'à une froide image. Ces séances furent bien tristes, mais établirent par la suite entre nous une vive amitié. M. Grillon m'apprit qu'il réunissait depuis longtemps des documents sur un système de paiement en Angleterre que ses relations d'affaires lui avaient permis d'apprécier : le chèque barré.

(1) Causerie faite le 21 octobre 1903 à la *Coopération des Idées* et qui a eu le don d'y soulever de très vives controverses. (N. de la R.)

J'avais déjà publié plusieurs volumes sur l'art. M. Grillon me demanda de l'aider, simplement au point de vue technique, à faire un livre sur le sujet qui le préoccupait. En 1890 parut le volume : *la Question sociale. Le chèque barré* (1). Cinq ans après, je l'aidais encore à publier un autre livre intitulé : *Une nouvelle institution financière française. Réponses aux critiques du livre « le Chèque barré »* (2).

Ce sont ces deux volumes, offerts par Mme veuve Grillon à votre bibliothèque, que je vous demande d'analyser brièvement ce soir devant vous.

\*  
\*\*

Commençons pas nous rendre compte de l'esprit de l'auteur. Les trois premières pages du livre de M. Grillon nous éclairent complètement à ce sujet :

Le dix-neuvième siècle, dit-il, a vu se succéder deux écoles, deux systèmes opposés, quoique visant le même but : l'étude des questions sociales.

La première, celle de 1830, procédait par théories absolues, renversait toutes les formes établies, s'élançait avec furie dans l'innovation et la fantaisie, ne rêvait que chimères et vivait d'utopies.

La deuxième, celle de l'heure actuelle, examine les courants, n'accepte que les faits, repousse les hypothèses et toutes conceptions personnelles.

L'auteur de cet ouvrage est disciple de cette dernière école ; il n'a qu'une pensée : appeler l'attention sur la transformation sociale qui s'opère et s'impose par la force même des choses, sur le chemin que

(1) Paris, Guillaumin, édit. 1890.

(2) Paris, Guillaumin, éd. 1895.



nous suivons sans nous en apercevoir, sur les résultats forcés auxquels nous serons amenés.

Déjà n'est-on pas d'accord pour reconnaître que cette transformation est commencée, profonde, inévitable ? Il serait imprudent de lui résister. Les revendications de la classe ouvrière, relatives à une plus juste répartition des produits du travail, trouvent aujourd'hui un écho dans la société, alors qu'il y a trente ans à peine elles étaient traitées de criminelles ; et, pourtant, les admettre sans étude serait détruire toute l'organisation sociale actuelle.

En Allemagne, l'empereur lui-même se met à la tête du mouvement.

En France, une partie de la noblesse s'allie à la démagogie et fait cortège au chef d'une ligue dite anti-sémitique, dont le but avoué est la guerre aux capitalistes, par la confiscation, l'expulsion et bien pis encore.

On excite les passions, au risque d'en être les premières victimes, et l'on n'a même pas une idée, un programme de rénovation sociale ; on n'indique pas de remède à nos maux.

Le remède existe pourtant, nous le démontrerons, mais nous n'en demanderons qu'un emploi progressif et lent. L'existence d'une nation ne se risque pas, et il est aussi ridicule de croire qu'on peut changer la société par un simple décret que par les abus de la force.

Cet ouvrage donnera les preuves que ce remède est contenu dans les nouveaux usages financiers, auxquels il suffit de donner peu à peu tous leurs développements naturels ; germes nouveaux dont nous pouvons hâter la fécondation, en nous rendant un compte exact, des éléments qui les composent, des heureux résultats qui doivent en découler.

En étudiant avec nous certaines institutions financières et les modifications profondes qu'elles apporteront aux bases actuelles de la société, le lecteur arrivera peu à peu aux conclusions que nous pouvons déduire, mais qu'il pourrait formuler lui-même. Et, malgré l'aridité des détails techniques, nous ne doutons pas que les esprits sérieux nous suivront dans une étude qui touche à tous les intérêts.

Certes le travail que nous présentons peut amener, même de la part des plus bienveillants, des réfutations, des critiques. Personne ne saurait à soi seul prévoir et résoudre tous les points d'une question aussi complexe.

Mais notre tentative, en ce cas, sera toujours d'un bon exemple. Nous sommes tous intéressés à la solution du problème. Nous devons tous y concourir.

M. Grillon décrit éloquemment dans le premier chapitre les luttes du capital et de la main-d'œuvre ; dans le second chapitre, la décroissance du taux de l'intérêt, dans le troisième et le quatrième l'illégitimité de l'intérêt et de l'escompte exigés par la Banque de France, enfin dans les chapitres V, VI et VII, il établit le désavantage du chèque payable français, le fonctionnement et le bénéfice du chèque barré anglais.

Qu'est-ce que le chèque barré ? Un chèque qui ne se paye pas.

Permettez-moi de vous donner, à ma façon, quelques explications sur l'inutilité du paiement dans certains cas. Et d'abord supposez que nous nous devons tous un franc ; est-il nécessaire que chacun de nous ouvre son porte-monnaie et remette cette somme à son voisin ? Non, nous n'avons qu'à déclarer immédiatement, et en frappant des mains, que



nous sommes tous payés, et en vérité cela sera absolument comme si nous avions tous échangé un franc.

Autre exemple : Nous sommes tous producteurs et possesseurs d'une somme de 100 francs ; nous achetons à notre voisin 100 francs de marchandises et nous payons. Le dernier ayant fait de même avec le premier il arrive que nous avons tous acheté 100 francs de marchandises et que nous possédons tous encore 100 francs.

Eh bien ! en Angleterre, deux commis de banquier, il y a un siècle, se rencontrèrent dans une rue de Londres, allant payer un effet de la même somme. « Pourquoi continuer notre course, dirent-ils, échangeons les deux effets. » Ils racontèrent cette aventure à leurs patrons, ceux-ci trouvèrent le moyen pratique et convinrent que dorénavant leurs commis iraient échanger les chèques dans un local à mi-route et ne les paieraient plus. Quelque temps après, tous les banquiers de Londres s'associèrent au système, et c'est ainsi que fut fondée la chambre de compensation.

Le grand mérite des banquiers anglais fut de trouver la formule qui facilitait la pratique de la compensation au règlement de tous les comptes. Cette formule la voici : La somme des achats et des ventes, — dans une unité de lieu et pendant une unité de temps — est toujours égale. « La somme des achats égale celle des ventes, il est indifférent de payer ou de ne pas payer ; tout se solde l'un par l'autre, la balance est toujours zéro. »

On peut objecter que les faits ne sont pas si simples dans les comptes séparés des particuliers. « Tel achète sans vendre ; tel vend sans acheter, ou achète et vend



pour des sommes inégales. Cette objection n'infirmes rien, ces différences ne changent rien en principe; dans l'ensemble, la somme des ventes égale toujours celle des achats; comme règlement général, la balance se traduit toujours par zéro; comme règlements particuliers, c'est affaire de comptabilité. »

En Angleterre, dit M. Grillon, tout acheteur remet au vendeur un chèque, sur lequel il trace, au centre, deux lignes parallèles et verticales; le vendeur inscrit entre ces deux traits le nom de son banquier et le lui remet.

Chaque jour tout vendeur remet à son banquier les chèques qu'il a reçus pour ses ventes de la journée, et ne s'en occupe plus.

Il sait que ces chèques ne seront pas payés par l'acheteur, pas plus qu'il ne paiera ceux qu'il a servis à ses vendeurs pour ses propres achats.

Et cela lui importe peu, parce qu'il sait que son banquier tient constamment à sa disposition la balance entre les sommes représentant ses achats et ses ventes, balance qui constitue ses bénéfices.

\*  
\*\*

Toutes ces opérations relatives au règlement des comptes entre vendeurs et acheteurs, entre donneurs et préneurs à quelque titre que ce soit, se font sans remuer un centime. Les valeurs monnayées et le papier fiduciaire n'interviennent qu'entre un banquier et son client, — et encore pas toujours, — en tous cas, pour des sommes infimes relativement aux chèques remis.

En France, vous achetez pour cent et vendez pour cent dix : il a fallu mettre 210 francs en mouve-

ment ; en Angleterre, il n'y a que 10 francs qui jouent.

L'Anglais laisse cet excédent chez son banquier, où il ne rapporte pas intérêt. Il le retirera quand la balance dépassera ses besoins et pour faire un placement. S'il arrive qu'on retire aujourd'hui cet excédent, c'est que le système du chèque barré n'est pas encore généralisé ; c'est qu'il peut intervenir des transactions entre gens qui ne se connaissent pas, et qui doivent se payer.

Dans le premier cas, — le système n'étant pas organisé pour permettre à la généralité d'en user, — on peut avoir affaire à des gens dont la situation, relativement infime, n'exige pas de banquier, comme les cochers, les militaires, les garçons de bureau, etc.

Dans le deuxième cas, on peut être amené, loin de chez soi, à désirer un objet de peu de valeur ; ce qui nécessite l'obligation de l'argent de poche.

\* \*

Déjà le système est accepté aujourd'hui en Angleterre par tout ce qui a une personnalité, par tout individu présentant une surface, si petite qu'elle soit, ayant un crédit, si faible soit-il.

Le nombre est grand de ceux qui en usent : de là à sa généralisation il n'y a qu'un pas, et ce pas se franchira facilement le jour où, l'intérêt disparu et l'argent sans valeur, elle s'imposera.

\* \*

Qu'on juge de son importance :  
Actuellement à Londres,

Du plus petit boutiquier au plus grand commerçant ;

Du plus petit fabricant au plus grand industriel ;

De l'employé d'administration privée au directeur ;

De l'employé d'administration publique au ministre ;

Du lord le moins fortuné au plus riche ;

L'armée, la marine, la magistrature, les hommes de loi, le clergé ;

Les membres de la famille royale, la Reine ;

Tous ont un banquier et un carnet de chèques ; tous s'en servent pour régler leurs transactions, quelles qu'elles soient.

La pratique du chèque barré donne actuellement des bénéfices énormes à l'Angleterre et aussi à l'Amérique. Ces nations n'exploitent pas leurs mines d'argent et d'or pour monnayer inutilement ces métaux et les entasser dans les caves des banques. La banque d'Angleterre, malgré la différence colossale des transactions nationales comparées aux nôtres, n'a que 500 millions en dépôt. Chez nous il faut compter trois milliards immobilisés rue de la Vrillière. Aussi l'Angleterre et l'Amérique nous vendent-ils les barres d'or et d'argent que nous monnayons et en tirent bénéfice. Si un accident — tel la maison Baring, que l'on veut sauver de la faillite — nécessite des besoins de numéraire pour régler ses comptes avec l'étranger, la Banque d'Angleterre emprunte les millions nécessaires à notre Banque, parce que celle-ci prête à bas prix, mais jamais aucun incident de bourse ou de change n'a donné l'idée une minute aux financiers anglais de changer leur système, de théosauriser, ce qui leur serait facile ; une loi suffirait.



Pendant ce temps, nous monnayons à force et nous possédons trois milliards de pièces de 5 francs qui ne valent pas 2 fr. 50 : perte, 1.500 millions. Faut-il rappeler les pertes par l'usure des pièces de monnaies, le lavage frauduleux, le vol, etc.

Oui, la pratique du chèque barré donne actuellement des bénéfices énormes à l'Angleterre. Ces avantages, M. Grillon désirait les voir réaliser par la France. Mais il voulait plus et mieux, il voulait la généralisation du système.

Tout le monde — sauf les capitalistes — blâme la tyrannie de l'argent, jadis simple intermédiaire des échanges, aujourd'hui dominant le travail, le rémunérant à son gré ? Est-il besoin de vous montrer un capital gagné honnêtement par deux individus, dépensé forcément par le pauvre, se doublant, se triplant dans les mains du riche simplement par le prêt.

Mais, dira-t-on, l'intérêt exigé par le prêteur est légitime. Certes, mais il s'agit de savoir si le prêt est toujours nécessaire, si l'on peut s'en passer ou s'il peut être gratuit.

Le prêt peut être gratuit par la généralisation du système du chèque barré, répond M. Grillon, et voici comment il comprenait cette généralisation :

Si la diminution du numéraire continue, dit-il; si l'Angleterre et les Etats-Unis généralisent et facilitent encore l'extension des Clearing-Houses, — ce qui doit forcément avoir lieu, vu les avantages qu'en retirent ces deux nations, — on peut indiquer, presque à date fixe, l'époque où l'or et l'argent n'auront plus

chez elles que leur valeur intrinsèque : ce seront des marchandises qu'elles continueront d'expédier aux pays arriérés, chez qui le crédit est encore à la merci du numéraire.

Supposons ce moment arrivé. L'argent ne sert plus aux transactions commerciales.

Les banquiers, dont l'unique raison d'être réside dans le fonctionnement du numéraire, disparaissent avec lui.

Ils seront remplacés forcément par un comptable unique, qui réunira et compensera dans son livre unique les opérations de tout le monde, comme les vingt-huit banquiers le font aujourd'hui en Angleterre.

La fortune sera le résultat de la compensation entre les achats et les ventes inscrits sur ce livre unique : elle ne s'accumulera nulle part ; elle restera où elle est, c'est-à-dire entre les mains de quelqu'un plus sûr que tous les banquiers réunis, entre les mains de quelqu'un qui ne peut disparaître :

Entre les mains de tout le monde.

Tout le monde a acheté, personne n'a payé, tout le monde doit : donc tout le monde doit à tout le monde.



Cette expression : « Tout le monde à tout le monde », peut paraître bien vague.

Nous devons démontrer toute sa force, et la vérité qu'elle recèle.

Pour l'expliquer, nous procéderons du connu à l'inconnu.

Le connu est ce qui se passe aujourd'hui : tout

achat donne lieu à un paiement, comptant ou à terme, entre les mains du vendeur.

Avançons d'un pas, supposons qu'il existe un caissier unique, à qui tous les acheteurs vont porter, le même jour, le montant de leurs achats, au lieu de le remettre à leurs vendeurs.

Le lendemain, les vendeurs vont chez le caissier toucher le montant de leurs ventes.

Cette caisse peut être considérée comme la caisse de tout le monde ; son contenu est l'argent de tout le monde ; le caissier est le caissier de tout le monde ; et, quand le vendeur va toucher sa facture, il n'est pas payé avec l'argent de son acheteur, qu'il ne connaît plus, mais avec l'argent de tout le monde.

Quand la caisse est vide, tout le monde est payé.

Avançons encore.

Un chèque analogue au chèque barré est créé.

Le caissier, devenu en même temps comptable, a un livre sur lequel il ouvre un compte à tout le monde et remet à chacun un carnet de chèques.

D'acheteur à vendeur, tout paiement est supprimé, et remplacé par un chèque sur lequel l'acheteur indique le prix de son achat, le nom du vendeur, signe, et le lui remet.

Le vendeur le porte au caissier comptable, qui l'inscrit au crédit dudit vendeur et au débit de l'acheteur.

Le lendemain, le vendeur se présente à la caisse pour régler.

Le caissier consulte son livre, et lui dit : « Vous m'avez remis un chèque contre votre acheteur de 1.000 francs, et je vois à votre débit qu'on m'a remis contre vous, pour un achat que vous avez fait, un chèque de 1.100 francs. Donnez-moi 100 francs, et



je vous rends votre chèque. Votre vente et votre achat sont réglés. »

Un autre vendeur se présente; il a vendu pour 2.000 francs, et reçu un chèque de pareille somme qu'il a remis au caissier. Celui-ci répond : « Je vois à votre débit, pour vos achats d'hier, un chèque contre vous de 1.950 francs ; voilà 50 francs et votre chèque. Votre vente et votre achat sont réglés. »

Ce mode de règlement n'a rien d'hypothétique; il a lieu chaque jour en Angleterre (1), et, nous l'avons vu, pour des sommes considérables, plus de six cents millions.

On voit déjà combien l'utilité de l'argent diminue. Encore un pas en avant.

Le caissier n'a plus de caisse, il ne reçoit et ne rend plus d'argent : il n'a conservé que son livre sur lequel la fortune de chacun est constatée.

L'argent ayant disparu, personne ne va réclamer à notre comptable le solde entre ses achats et ses ventes, et continue de vendre et d'acheter avec des chèques.

La fortune de chacun est donc censée s'accumuler entre les mains de notre comptable, comme elle s'accumulerait, en réalité, entre les mains des banquiers au Clearing-House le jour où l'intérêt serait disparu.

Qu'est-ce que ce comptable unique ?

C'est le comptable de tout le monde.

Qui l'a investi de cette fonction ?

(1) Seulement, au lieu d'un caissier et d'une seule espèce de chèque résultant de notre hypothèse, il existe vingt-huit banquiers, vingt-huit caisses et autant d'espèces de chèques : chaque banquier a le sien ; mais le fonctionnement est le même avec notre banquier unique qu'avec chacun des vingt-huit banquiers.

L'Etat, agissant pour le compte et avec l'assentiment de tous.

Constatée sur le livre officiel du comptable, la fortune résulte de ventes faites à tout le monde par tout le monde, mais que personne n'a payées : elle est donc restée entre les mains de tout le monde, qui la tient, à volonté, à la disposition de son propriétaire.



Le Livre officiel, ouvert dans les bureaux de quartiers, multipliés suivant la nécessité, comme le sont les bureaux de perception actuels, ne sera pas une complication de ces multiples administrations, au contraire ; nous verrons plus loin qu'il permettra de simplifier, — principalement pour l'impôt, — les formalités sans nombre, c'est-à-dire les dépenses que fait l'Etat de ce chef.

Le Livre officiel ne sera du reste que l'extension pour tous des livres succursales du Clearing-House français, augmenté en raison de ses besoins.

Chaque inscrit recevra un carnet de chèques portant l'adresse du bureau qui l'a fourni.

Ce n'est plus un banquier qui sera l'intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur : c'est l'Etat, représentant tout le monde, comme c'est aujourd'hui tout le monde, représenté par l'Etat, qui garantit aux rentiers et leur capital et leur revenu.

Ce n'est plus l'acheteur qui doit, c'est tout le monde : le vendeur ne se fait pas payer par l'acheteur, mais par tout le monde, en allant chez n'importe qui acheter, avec un chèque barré, tout ce dont il a besoin.



Avec le chèque barré, le crédit est bien gratuit, puisque chacun peut se procurer le nécessaire sans emprunter, c'est-à-dire sans payer l'escompte.

On revient ainsi au système de la Banque de France, ramené à la vérité que nous avons indiquée, c'est-à-dire à la distribution du crédit par tout le monde à tout le monde : au crédit mutuel.

Avec ce système généralisé, le paiement a disparu, l'argent ou tout papier est inutile, et par conséquent tout banquier (1).

\*  
\*  
\*

Veut-on faire un voyage, aller au spectacle, faire une dépense quelconque ? Tout le monde vous doit, et, contre votre chèque (2), vous pouvez satisfaire tous vos désirs.

Votre compte sur le Livre officiel indique, au crédit, un chiffre dépassant de 500.000 francs celui du débit : ce chiffre représente votre fortune.

Vous voulez faire bâtir une maison dans un but de spéculation.

Vous dites à l'architecte de procéder à la construction : à mesure que la maison s'élève, vous donnez, suivant l'habitude, aux entrepreneurs, des chèques équivalant au travail fait. Le prix de la maison terminée est de 300.000 francs, vous donnez des chèques pour le solde.

(1) Ce système, dans sa plus grande simplicité, peut se réduire à ceci : Cent habitants ayant chacun un compte ouvert chez le cent unième. Tout chèque lui est remis. Tout chèque porte les noms du vendeur et de l'acheteur. Le vendeur est crédité, l'acheteur est débité. La fortune résulte de la balance.

(2) L'usage du chèque, avec ses marques authentiques, sera, dans la pratique, aussi facile que celui du billet de banque.



Tous ces chèques ont été inscrits au crédit des entrepreneurs et à votre débit.

Tout le monde vous devait 500.000 francs; tout le monde vous a donné, contre vos chèques, une valeur de 300.000 francs; tout le monde ne vous doit plus que 200.000 francs; mais vous avez la maison.

Vous la vendez 350.000 francs contre un chèque de pareille somme : vous en êtes crédité; le crédit dépasse maintenant de 550.000 francs le débit de votre compte : vous avez gagné 50.000 francs. Votre fortune s'élève à 550.000 francs, que tout le monde vous doit.

Tout le monde vous doit cette fortune; elle est toujours à votre disposition, elle est placée d'une manière absolument sûre, et, à ce point de vue, l'adage déclarant qu'il est plus difficile de la conserver que de l'acquérir, ce qui était fort triste, disparaît.

Ajoutons que, avec le même travail, le produit accumulé représentant la fortune sera plus considérable :

1° Il n'y a jamais de perte par faillite : toutes les affaires se font au comptant : le bénéfice est réalisé, acquis, dès l'inscription, sur le Livre officiel, du chèque représentant l'opération ;

2° L'intérêt étant disparu, tous les objets de consommation en sont dégrevés.

On estime, aujourd'hui, que, par l'intérêt, leur prix est majoré d'environ 20 p. 100.

Si la consommation est de 10.000 francs annuellement, il y a économie annuelle de 2.000 francs; soit, en trente ans, 60.000 francs.

Messieurs, l'heure que vous voulez bien m'accorder

ne me permet pas d'entrer dans d'autres détails pratiques étudiés par M. Ernest Grillon. En résumé, les premiers avantages faciles à obtenir par la généralisation du système du chèque barré sont :

- 1° La diminution des impôts; leur rentrée sans fraude et sans frais;
- 2° La suppression des banques exploitant le crédit;
- 3° La gratuité des emprunts de l'Etat;
- 4° L'extinction de la dette publique;
- 5 La diminution des crimes et des vols;
- 6° La suppression des pertes faites par tous à la suite des faillites actuelles;
- 7° La diminution des tribunaux;
- 8° La disparition du numéraire, la fin des pertes occasionnées par l'achat des métaux, or et argent, et des gains illicites donnés aux monnayeurs financiers;
- 9° L'augmentation des bénéfices du travail par la suppression du loyer des capitaux;
- 10° La mise en main, gratuitement, dans des conditions réglées par la loi pour éviter l'abus, de l'instrument de travail.

Le second volume de M. Grillon a pour objet de répondre aux critiques adressées au premier. Je vous conseille de le lire aussi avec soin, vous constaterez qu'aucune critique sérieuse ne fut émise, et avec quelle énergie, chiffres à l'appui, M. Grillon établit l'erreur économique sur laquelle fut fondé le privilège de la Banque de France.

L'idée de M. Grillon n'a pas été perdue. Non seulement MM. Pelletan et Millerand la défendirent éloquemment lors de la discussion du privilège de la Banque de France (1), mais quelques banques de Pa-

(1) 22 juin 1892 et jours suivants.

ris émirent une forme de chèques barrés, c'est-à-dire des chèques payables seulement à des banquiers désignés par le vendeur. Ce n'était qu'un mince avantage, pouvant empêcher le vol, mais coûteux et gênant. C'est une chambre de compensation accessible à tous, comme celle de Londres, et non au seul bénéfice des banquiers comme celle de Paris, 3, rue Mé-nars, qu'il fallait instituer, et cela n'a pas eu lieu.

A l'étranger, l'idée de la généralisation du chèque barré fut aussi discutée. C'est ainsi que votre bibliothèque contient sept volumes que je vous engage à étudier. Voici les titres :

*La Transformation du système monétaire. Le service de chèques et de virements à la Caisse d'épargne d'Autriche*, par Hector Denis. Bruxelles, 1896, in-8°.

*La Statistique monétaire*, par Hector Denis. Bruxelles, 1898.

*Institut des sciences sociales. A propos du comptabilisme social*. Bruxelles, rue Ravenstein, 1898.

*La Banque nationale et sa transformation en banque d'État mutuelliste*, par Hector Denis. Bruxelles, 1899.

*La Banque nationale. Nécessité d'une enquête*, par Hector Denis. Bruxelles, 1899.

*Notes sur le productivisme et le comptabilisme*, par Ernest Solvay. Bruxelles, 1900. Lambertin, éditeur.

Ces ouvrages sont tous d'auteurs belges. Pourquoi ne citent-ils pas l'expérience si concluante du chèque barré pour se délivrer de l'argent, intermédiaire inutile, coûteux et dangereux, entre les échanges ? Pourquoi ne nomment-ils pas les volumes de M. Grillon, qui avaient été discutés dans les revues économiques citées par les ouvrages ? C'est ce que nous ne devons pas. Mais il faut rendre cette justice à leurs au-



teurs, ils comprennent parfaitement le but à atteindre et M. Solvay trouve un moyen ingénieux pour remplacer la monnaie de billon dans les petits achats. C'est un double carnet avec feuilles « crédit et débit » par lesquels acheteur et vendeur marqueraient simultanément le chiffre d'échange conclu entre eux. En réalité, la question du paiement des petits achats est peu importante, soit que l'on garde la monnaie de billon ou qu'on la remplace par des coupures de billets ou de chèques, par des timbres-poste-valeurs ou par des inscriptions sur carnets, les petits achats, surtout si on perd les mauvaises habitudes d'acheter timbre-poste par timbre-poste, de payer tous les jours le pain du boulanger, ou la viande du boucher en place de donner un chèque tous les mois, comme à Londres. Les petits achats comptent relativement peu. Il faut 20.000 acheteurs de cinq centimes pour équivaloir à un billet de mille francs.

Et maintenant est-il possible d'espérer en France une chambre de compensation ? Pouvons-nous amener une modification dans nos mœurs, malgré l'affirmation contraire du défenseur de la Banque de France, M. Burdeau ? — Oui, messieurs, et le moyen est en votre pouvoir. Il s'agit simplement, à chaque nouvelle élection législative, que vous demandiez au candidat député ou sénateur d'inscrire dans son mandat la création par l'Etat d'une chambre de compensation échangeant gratuitement les chèques barrés délivrés par le gouvernement, les municipalités, les associations commerciales, syndicats, coopératives, etc. Peu à peu, la pratique se généralisera, et le système amènera tous les progrès sociaux dont il est susceptible.

Voici comment M. Grillon termine son premier volume :

Un tiers du globe, resté barbare, comme à l'enfance de l'humanité, en est encore à la pratique des échanges en nature, c'est-à-dire à la fraude et au vol aux dépens des naïfs et des ignorants. Tous les jours les tribus enfermées dans ce cercle diminuent : sous peu le centre de l'Afrique recevra et se servira du métal, du signe monnayé.

La plupart des nationalités d'Europe et d'Asie qui font usage du signe monnayé ne connaissent pas encore le chèque. Ce n'est qu'une affaire de temps : quelques-unes sont à la veille de l'adopter.

Aujourd'hui les grandes nations civilisées se servent plus ou moins du chèque, sans en comprendre toutes les ressources, et pratiquent encore mal le système de compensation, ou chèque barré, en usage depuis plus d'un siècle en Angleterre.

La statistique établit que tous les jours cet usage fait, malgré la routine, des progrès chez toutes ces nations.

Le chèque barré, employé de plus en plus en Angleterre, continuera certainement à prendre la place de toutes les valeurs fiduciaires. Pourtant nous n'attendons pas de ce pays sa généralisation à tous les besoins, sa présence dans toutes les mains.

On peut assurer que le gouvernement anglais sera le premier à mettre des entraves à une plus grande extension, car elle amènerait dans son état social et politique une révolution profonde.

Ce n'est pas les Lands-Lords, le régime du droit d'aînesse, qui favorisera l'extension d'un moyen d'affranchissement, d'une force pouvant anéantir ses abus et ses privilèges.

Mais, si les avantages de la situation politique et sociale de l'aristocratie anglaise l'éloignent de prendre



l'initiative de la généralisation du système des compensations, la force des choses l'y conduira.

L'avis général du public, comme celui des banquiers anglais, est que toutes les affaires du pays sont tellement enchevêtrées avec le système du chèque barré, qu'on ne pourra plus l'abandonner. Son extension est donc fatale; elle conduira fatalement aussi à l'inutilité de l'argent, à la disparition de l'intérêt, à la généralisation du système, au crédit gratuit.

En attendant que l'Angleterre y soit amenée, un pays d'initiative, une démocratie avide de raison, de droit et de justice, peut en proclamer l'adoption par tous et pour tous.

La France, démocratique dans ses sentiments intimes, paraît, plus que toute autre, désignée pour cette heureuse évolution économique.

Espérons qu'elle le comprendra !

Voici les pages finales du second volume :

« Un dernier mot adressé aux économistes de bonne foi qui ont combattu nos idées.

« Tout le monde, à l'heure actuelle, s'effraie à bon droit de notre état social ; les uns — les riches — réclament les enseignements religieux, prônant la résignation aux masses ; les autres — les pauvres — sont prêts d'applaudir à toute révolution violente.

« Devant cette situation, quel est l'esprit des études économiques actuelles ? Existe-t-il des savants impartiaux, se mettant au-dessus de ces divisions, restant avant tout humains et généreux, visant, dans l'intérêt de tous, au delà des passions et des intérêts momentanés ?

« Ceux qui font de l'économie politique n'enseignent-ils pas aux hommes les moyens de partager leur avoir en plusieurs caisses dites nationales, religieuses, so-



ciales, révolutionnaires ? N'enseignent-ils pas, journellement, les moyens d'épuiser ces caisses en efforts destructifs les uns contre les autres, jusqu'au jour où les nations se seront ruinées mutuellement ? Ce jour-là, la science, dite politique et économique, n'aura servi qu'à l'effondrement progressif et à la faillite générale.

« Nous ne sommes pas les maîtres de cette situation, disent les économistes, nous ne l'avons pas créée : nous ne pouvons que défendre les intérêts de la nation, de la classe ou du parti auquel nous appartenons. » Cette réponse constante prouve que les économistes ignorent leur mission, mission supérieure, dont le but est d'éviter la misère générale, les guerres et les ruines qui en résultent.

« Aucun économiste ne s'élève à la hauteur de la science qu'il veut enseigner. Riche ou pauvre, chacun se laisse entraîner par des intérêts particuliers ou ceux d'un groupe. Il ne s'est établi nulle part une réunion de savants impartiaux, réclamant l'union des forces humaines au lieu de leurs divisions ; répondant à l'*Internationale* des ouvriers par l'*Internationale* des savants ; démontrant partout les erreurs des gouvernements, des classes ; enseignant que les hommes souffrent uniquement parce qu'ils font tous effort les uns contre les autres, par suite de vues égoïstes et d'éducatons étroites.

« La science peut refaire le monde, raffermir la croyance au progrès, ranimer les courages éteints, en remplaçant partout et toujours le remède habituel si humiliant, si insuffisant, « la charité », par la « réciprocité des services et la solidarité des intérêts. »

Je vous remercie vivement, camarades, d'avoir écouté patiemment cet aride exposé financier. Quelle

joie serait pour moi la réussite d'une campagne qui réaliserait les derniers vœux de mon brave ami ! Même si la généralisation de l'emploi du chèque barré est une utopie, en revanche il n'est pas un économiste qui ne déclare regrettable que l'instrument anglais ne soit pas un usage courant dans notre commerce, et nous devons rendre hommage au courageux philanthrope qui n'hésita pas, à 72 ans, de commencer la lutte contre la routine et qui sacrifia repos, argent, pour indiquer la voie pratique que les réformes financières, sociales devront suivre dans l'avenir.

EMILE SOLDI-COLBERT.

---

## Enquête sur le lien social

---

Nous publierons sous cette rubrique et au fur et à mesure qu'elles nous parviendront, les réponses de nos lecteurs aux trois questions suivantes, posées par Deherme dans notre dernier numéro.

1<sup>o</sup>. — « Le fait capital en face duquel nous nous trouvons dans nos sociétés en voie de progrès est celui-ci : les intérêts de l'organisme social et ceux des individus qui le composent sont en opposition ; ils ne seront jamais semblables : ils sont, par nature, essentiellement inconciliables. »

Nous posons donc la question :

*Est-il vrai que les intérêts de l'individu et ceux de la société soient inconciliables ?*

2<sup>o</sup>. — « Le développement scientifique du dix-neuvième siècle nous a découvert le fait qui doit nous éclairer : les intérêts de l'organisme social étant, et devant rester, contraires aux intérêts individuels, et



devant rester également prédominants, on ne trouvera jamais dans la raison individuelle de sanction à la conduite humaine dans les sociétés où règnent les conditions du progrès. »

Nous posons donc la question :

*Est-il vrai que, dans les sociétés progressives, la seule raison individuelle ne puisse fonder et garder une morale ?*

3°. — « Une religion est une forme de croyance fournissant une sanction super-rationnelle à tous les actes de l'individu là où les intérêts individuels et les intérêts de l'organisme social sont en opposition et subordonnant les premiers aux derniers dans l'intérêt de la grande évolution qu'accomplit la race. »

Nous posons donc la question :

*Est-il vrai que la sanction fidéiste de la religion soit seule capable de déterminer l'individu à se subordonner à l'ensemble social ?*

## RÉPONSE

Vous invitez vos lecteurs à répondre à trois questions qui pourraient se réduire à la suivante :

« Est-il vrai que la sanction super-rationnelle soit seule capable de résoudre le problème de la conciliation entre l'individu et la société dont les intérêts sont de nature contradictoire ? »

C'est là, comme vous le dites, le plus grand problème de ce temps ; mais c'est aussi celui dont notre temps a le mieux fait entrevoir la solution, puisque la méthode et la doctrine qui y conduisent ont revêtu un caractère nettement scientifique, d'une part, par la création de deux nouvelles sciences abstraites, la sociologie et la morale positives ; d'autre part, par



l'institution d'une philosophie rejetant toute explication métaphysique basée sur le surnaturel et l'inconnaissable.

Devons-nous concevoir, comme M. Benjamin Kidd, l'individu et la société comme deux organismes irréductibles l'un à l'autre ?

Et d'abord de quel individu s'agit-il ?

Connaissons-nous aujourd'hui un homme possédant uniquement les caractères de l'animalité, et n'ayant pas été modifié par le milieu social ? Qu'on nous montre ce phénomène !

Si la société est en perpétuelle évolution, en continu devenir, la question posée par M. Kidd n'a pas de sens. Il faudrait se demander plutôt s'il n'y a pas contradiction inévitable entre différents états sociaux successifs, de telle sorte que l'homme façonné à un état social primitif ne puisse s'adapter à un état social plus développé. Mais alors l'antinomie cesserait d'être absolue, le problème ayant reçu un premier degré de solution.

En fait, rien n'autorise M. Kidd à poser en principe que les intérêts de l'individu et de la société sont inconciliables. Le passé de l'humanité lui répondra par une expérience multiséculaire. Ces intérêts sont tantôt divergents, tantôt convergents. Suivant que l'évolution sociale est plus ou moins rapide, que la faculté d'adaptation de l'individu, les intérêts sociaux et individuels peuvent sembler *momentanément* contradictoires.

Mais nous pouvons affirmer, dès à présent, *qu'à la limite*, ils se confondent.

C'est le sentiment très réel qui existe au fond de toutes les utopies sociales et humanitaires et qui les rend si précieuses à tout vrai sociologue. Elles cons-

tituent, sous des formes concrètes, trop précises pour être réalisées telles quelles, la solution prématurée et imparfaite que la science atteindra pleinement, grâce au développement de ses doctrines et à la perfection croissante de ses méthodes.

La conciliation entre l'individu et la société donne lieu à un double problème : problème social si la modification porte principalement sur les institutions ; problème moral, si elle s'adresse aux mœurs, c'est-à-dire à l'homme considéré dans ses manifestations individuelles. Ces deux problèmes resteront toujours distincts ; et, malgré la formule trop facilement adoptée aujourd'hui, le problème social ne sera jamais exclusivement moral.

La réduction des deux problèmes en un seul dépendra de la constitution d'une opinion scientifique qui nous fera connaître le véritable caractère de la société, envisagée relativement à son organisation et à son développement et la véritable nature de l'homme dans ce qu'elle a à la fois de fixe et de perfectible.

Le problème est donc au fond seulement philosophique, et, suivant le temps et les circonstances, moral ou social.

La raison humaine a donc seule qualité pour connaître du problème posé par M. Kidd ; elle possède aussi seule les éléments de sa solution ; elle l'a résolu en partie, et l'on peut, dès à présent, affirmer qu'elle interviendra seule dans sa solution définitive.

## I.

Excusez ces trop courtes considérations ; leur développement exigerait de longs ouvrages ; je n'avais

d'autre but que de prendre position dans le débat ; je l'ai fait peut-être un peu trop succinctement, mais, je l'espère, assez clairement pour être compris de vos lecteurs.

LUCIEN MOMENHEIM.

---

## Les Livres qui font penser

---

**Édipe et le Sphinx**, tragédie en 3 actes, traduction de Péladan, 1 fr. (Société du *Mercur*e de France).

**Le Diocèse de la Libre-pensée**, par M. Guérin, 2 fr. (Stock éd.). — L'auteur tient à remplacer le mot « Dieu » par le mot « Science ». Il en est qui prennent des substitutions de mots pour des découvertes ou des révolutions. Laissons-les. Ce jeu est innocent, — s'ils ne prétendent point nous imposer leur Absolu et leur Vérité.

**La Morale religieuse et métaphysique et la Morale laïque**, par Ch. Lejeune, 1 fr. 50 (Giard et Brière, éd., 16, rue Soufflot). — On peut répéter ici ce qui vient d'être dit sur le *Diocèse de la Libre-pensée*. C'est du même tonneau. Les politiques de l'Église peuvent être tranquilles, s'ils ne tiennent pas surtout à l'enseigne : les vertus théologiques — hormis la charité — n'ont jamais si bien empli le cœur de l'homme.

**La Langue française en l'an 2003**, par Léon Bollack, 0,60 (aux bureaux de *la Revue*, 12, avenue de l'Opéra). — M. Léon Bollack nous assure que, dans cent ans, on écrira ainsi des poèmes d'amour : « Ma bien-aimée me regarda. Je lus dans ses mirettes bleues de promettantes voluptés, et, saisissant entre mes mains sa poirette blanche, je collai mes lèvres à son ardente goule ! » Félicitons-nous donc d'en être encore au régime de M. Jean Lorrain.

Pour écarter ce destin, M. Bollack nous propose de consentir, dès maintenant à une simplification rationnelle de la langue. Ne serait-ce pas le devancer ?



**L'Action sociale et les partis socialistes**, par Jules Ravaté, o fr. 15 (Bourse du travail, place Saint-Etienne, Roanne). — Cette petite brochure nous présente d'intéressantes réflexions sur l'évolution des partis socialistes et sur l'esprit syndicaliste. Il n'y a pas que deux méthodes, quoi qu'en dise E. Delesalle. M. Ravaté en préconise une troisième, la nôtre, celle de l'action organique. C'est la bonne. Voter, ce n'est pas vouloir ; mais s'agiter, ce n'est pas agir, et rêver, ce n'est pas penser. Rien ne se fera que par l'action coordonnée, réfléchie, organisatrice du prolétariat, il ne sera que par ce qu'il créera. Le travail ne sera organisé que si les travailleurs l'organisent ; le salariat ne sera supprimé que si les salariés le suppriment. Le ministère n'y peut rien, ni la violence. La brochure de M. Ravaté est à propager qui combat de tels préjugés précisément là où ils sont le plus nocifs, actuellement dans les milieux syndicaux.

**La Marche vers la paix**, par H. Follin, o fr. 75 (Giard et Brière, éd., 16, rue Soufflot). — M. Follin note les progrès du mouvement pacifiste. Naturellement, c'est la France qui tient la tête avec 29 sociétés pacifiques. L'Allemagne en compte 3.

**La Paix armée**, par Messimy, o fr. 75 (Giard et Brière, éd.). — Voici la vraie question : le militarisme à outrance est-il de la force ? M. Messimy nous donne quelques raisons de penser qu'il est, au contraire, une cause d'affaiblissement. Il croit possible, « sans affaiblir notre puissance défensive, de diminuer notre effectif permanent, et de réduire d'un chiffre notable le colossal amas de millions que notre pays paye chaque année comme prime d'assurance contre la guerre » — soit une diminution d'effectif de 100.000 hommes et une réduction du budget de la guerre de 910 millions à 775 millions.

**Vers l'Avenir**, par Stéphane-Pol (Giard et Brière, éd.). — Drame en quatre tableaux montrant les conséquences immédiates de la guerre, suivant l'auteur.

**France et Angleterre**, par d'Estournelles de Constant (Giard et Brière, éd.). — M. d'Estournelles de Constant

prononce les mots qu'il faut : « Nous ne voulons pas d'une paix humiliée et précaire. Nous ne voulons pas faire de la France, prématurément désarmée, affaiblie, une victime et une proie ; nous la voulons, au contraire, plus forte, moins exposée et plus prospère qu'à l'heure actuelle. » Cela dit, on peut aller. Avec de la force, on peut être généreux, on peut généraliser la pratique de l'arbitrage international comme le demande M. d'Estournelles de Constant. Mais il faut avoir la force d'abord. Il faut pouvoir appuyer la justice et l'imposer.

**En révolte**, par Antoine Nicolaï, o fr. 75 (au *Libertaire*, 15, rue d'Orsel). — Des vers de révolte, dont beaucoup sont très beaux, d'un poète vraiment.

**L'Indo-Chine et son avenir économique**, par Alberic Néton, 3 fr. 50 (Perrin, éd., quai des Grands-Augustins, 35). — Ce livre intéressera parce que l'Indo-Chine intéresse ceux qui veulent donner un champ plus large à leur activité. Dans cette riche contrée, il y a de la place pour les volontés, les énergies, les intelligences, — et aussi pour les capitaux. Malgré les préjugés de la métropole, les fautes des premiers colons, l'Indo-Chine en vingt ans, sous l'impulsion française, a pris un merveilleux développement, encore qu'elle soit loin d'avoir donné tout ce qu'elle peut. Il y a d'incalculables richesses à faire surgir de son sol, à extraire de ses entrailles. M. Néton, en une étude complète, documentée, en énumère quelques-unes. Et, par là, son livre est non seulement instructif, mais réconfortant. Travailler là-bas, c'est servir la France, — et c'est encore propager l'universel progrès humain.

G. DEHERME.



## Les Universités Populaires

---

**Fondation d'une U. P. à Largentière.** — Extrait d'une lettre d'un de nos lecteurs : « Hier, quelques bons laïques de Largentière ont décidé la création d'une université populaire. Nous avons recueilli immédiatement 169 francs et nous allons, avec les éléments sur lesquels nous comptons, nous installer chez nous. Nous y ferons la même besogne que celle que vous faites chez vous, et pour ma part je suis très heureux de pouvoir réaliser les idées que vous avez mises en pratique depuis votre fondation de la rue Paul-Bert, dont le souvenir est resté si vivant dans ma mémoire. »

**Une Maison du peuple à Pontarlier.** — Autre lettre : « Mon intention, avec de bien faibles ressources, il est vrai, serait de créer dans notre petite ville de Pontarlier (8.000 habitants), une Maison du peuple, où se pourraient réunir les travailleurs dans leurs moments de loisir, où ils trouveraient de saines distractions, où ils pourraient y venir discuter sagement de leurs intérêts, échanger leurs idées et faire, toute proportion gardée, ce que vous faites à Paris, dans votre *Coopération des Idées*... Chose qui certainement ne vous sera pas indifférente, je dois vous dire que, de notre section pontarlienne de la Ligue des droits de l'homme, nous sommes arrivés déjà à faire une sorte d'université populaire, c'est-à-dire qu'à chacune de nos réunions, un ligueur, ouvrier, professeur, négociant ou rentier, fait une causerie sur un sujet toujours intéressant pour l'auditoire, qui ne compte jamais moins de 100 à 150 personnes. »

**Perpignan.** — La Bourse du travail a décidé la création d'une université populaire.

**Abbeville (1).** — Après Amiens, Abbeville : ici comme ailleurs, le mouvement des Universités populaires s'étend,

(1) Le *Phare de Picardie*, journal régionaliste du Ponthieu, du Marquenterre et du Vimeu, n° du 24 octobre.



et bientôt il n'y aura presque pas d'arrondissement qui ne possède la sienne. Certes, il n'est pas mauvais que, faites pour le peuple, elles aient du premier coup rencontré la popularité. L'esprit public est aujourd'hui formé à ce point, que toute œuvre qui tend à propager l'instruction, à répandre plus d'idées dans plus de cerveaux, et qui, dès l'abord, s'applique loyalement à ce but, fait taire toute critique et trouve immédiatement faveur et argent chez ceux-là même en qui elle aurait pu pressentir des adversaires : pas un parti, si rétrograde qu'il soit, qui aujourd'hui ose s'appuyer franchement sur l'ignorance et manifester clairement l'intention de se maintenir par elle. Nous sommes loin des quolibets que soulevèrent jadis les cours d'adultes créés par Duruy et des diatribes furieuses et passionnées qui accueillirent à son origine la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Mais puisque les Universités populaires, fondées en dehors de toute préoccupation politique et confessionnelle, ont pour but de faire naître la réflexion, de susciter la critique et de provoquer la discussion chez les travailleurs auxquelles elles s'adressent, puisqu'elles ont le bon esprit de ne pas reconnaître d'articles de foi et de ne pas entretenir d'augures, la meilleure façon de les suivre dans la voie où elles s'engagent et de seconder, à notre façon, leurs efforts, ne serait-elle point de leur signaler les dangers qu'elles frôlent et les défauts où leur nature même les fait inévitablement pencher ?

Leur nom ambitieux et grandiloquent d'Universités est pour beaucoup dans leur succès. Dirai-je qu'il ne me plaît point ? La première Université populaire est due à un ouvrier parisien, d'une intelligence et d'une largeur d'esprit remarquables, M. Deherme. Deherme donna à son œuvre un nom admirable : la *Coopération des Idées*. J'eusse aimé qu'au lieu du vieux titre bourgeois d'Université, dont le sens étymologique pour presque tous est effacé, on eût conservé ce terme de Coopération des Idées, avec sa rude franchise prolétarienne et son franc caractère populaire. Le mouvement coopératiste, purement ouvrier, créé en Angleterre au siècle dernier par de vrais et seuls travailleurs, est assez large, assez grand et assez noble pour donner aussi une formule et un but au travail intellectuel.

Le mot de Deherme n'a point fait fortune ; mais que la pensée qu'il exprime reste au moins la pierre angulaire des Universités populaires. Qu'elles soient loyalement, pleinement des coopératives d'idées ; qu'elles ne deviennent pas des chaires pour des pontifes, des tréteaux pour des bateleurs, des trempilins pour des candidats ! Que chacun y apporte franchement ses idées, le fruit de sa réflexion et de son travail intellectuel, comme, dans une coopérative de production, chacun apporte celui de son travail matériel. Qu'il dise : « Voici ce que je pense, voici les raisons dont je l'appuie, les faits précis qui me le confirment. Je puis me tromper, et je viens demander aux camarades qui trouvent ces raisons insuffisantes ou ces faits mal interprétés de me fournir, à charge de revanche, leurs explications. J'espère sortir de là avec des idées plus nettes, une vue plus claire, des forces nouvelles pour mon travail de demain. »

Dans l'Université populaire, chacun, du plus grand au plus petit, pourra parler ainsi. En cette vraie Coopération des Idées, que nul ne se targue d'apporter plus qu'il ne reçoit. Le savant, l'artiste, le penseur, s'ils sont dignes de ces noms, sauront trouver dans une discussion loyale, égalitaire, avec un ouvrier, autant de profit qu'ils pourront eux-mêmes lui en procurer.

Mais si les Universités populaires n'avaient pour effet que de faire briller quelques conférenciers en mal d'applaudissements, si elles tournaient à des cafés-concerts intellectuels fiers de produire de temps à autre des numéros sensationnels, si elles se mettaient à la remorque de quelque parti politique ou se rangeaient docilement sous la houlette des encouragements officiels, si leurs estrades servaient à cultiver en plates-bandes les palmes académiques, elles n'auraient fait qu'enrichir la France de quelques parlottes de plus. L'élément ouvrier, qui forme le fond ou, pour mieux dire, le roc de ces coopératives intellectuelles, saura parer à ce danger. Il contraindra les parleurs à parler utilement, de quelque chose et pour quelqu'un. Il se souviendra qu'il ne vient point là en désœuvré, comme au cabaret ou au concert, pour passer la soirée, mais bien pour apprendre à réfléchir et à penser, — non pour tuer le temps, mais pour se préparer à le



vivre. Il rappellera à ceux qui l'oublieraient que cette heure du soir, prise par le travailleur sur son repos ou sur les joies du foyer, est une heure sacrée, et que des bavards ne doivent point la gaspiller sans profit immédiat et tangible, au gré de leurs futilités oratoires. Il se donnera à lui-même une discipline de travail intellectuel, et montrera ainsi qu'il est digne de formuler un jour librement, par lui-même et à lui seul, la discipline de son travail matériel. Il veillera à ce que l'Université populaire exclue tout élément de dilettantisme bourgeois et de curiosité passagère, à ce qu'elle conserve le caractère d'œuvre utile, démocratique, ouvrière, qui pour le peuple fera d'elle la mère du savoir, comme du savoir le peuple saura faire le libérateur du travail.



---

*Le Directeur-gérant : G. DEHERME.*

---



## En vente à la «Coopération des Idées»

Franco

	Franco	
<i>Un Pessimiste français</i> , par G. Deherme. . . . .	0 25	0 30
<i>Tolstoï</i> , par Suarès. . . . .	1 »	1 15
<i>Le Palais du Peuple</i> , par Gabriel Séailles. . . . .	0 10	0 15
<i>Lettres d'un répétiteur en congé</i> , par Brenn. . . . .	0 60	0 70
<i>Jules Lagneau</i> (avec portrait) . . . . .	0 50	0 60
<i>Le Coopéralisme</i> (illustré), par A.-D. Bancel, broché. . . . .	1 50	1 70
<i>La Coopération des Idées. — Une tentative d'éducation et d'organisation populaires</i> , par G. Deherme . . . . .	0 50	0 55
<i>Le Mouvement éthique</i> , par Alf. Moullet. . . . .	0 50	0 65
<i>Les Règles de l'Honnête Discussion selon Pascal</i> , par Paul Desjardin. . . . .	0 60	0 70
<i>Almanach de la Coopération</i> . . . . .	0 40	0 50
<i>La Guerre et la Paix par des chiffres</i> , par Lucien Le Foyer. . . . .	0 20	0 25
<i>Que peut l'Ecole contre la Guerre?</i> par E. Triebel, traduit par V. Rossignol . . . . .	0 10	0 10
<i>Spoliation des Indigènes de Nouvelle-Calédonie</i> . . . . .	0 25	0 35
<i>Les Œuvres de fraternité rurale</i> , par Leo Valleteau . . . . .	0 60	0 70
<i>Le Bon Sens en face du Dogme et de la Morale</i> , par Pierre Martel. . . . .	0 50	0 65
<i>Recherches sur la Mentalité humaine</i> , par P. Froument. . . . .	» »	4 »

*Qui veut la santé et du bonheur?* par A.

Marrot . . . . . 1 » 1 15

*Le Positivisme en dix*

pages, par le colonel Bombard . . . . . 0 10 0 15

*Pour l'Ouvrière*, par L.

Varene. . . . . 1 50 1 75

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés, SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc.

## LA COOPÉRATION des IDEES

Revue mensuelle  
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié toile 10 fr. — France : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco 5 fr. 50.  
— Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50.

(1900-1901)

*La Coopération des Idées*, journal hebdomadaire d'action et d'éducation sociale (63 numéros). — 3 francs. — Franco : 3 fr. 50.

(1901-1902-1903)

*La Coopération des Idées*, revue mensuelle d'éducation sociale (12 numéros, 400 pages). Non relié : 3 fr. — Franco : 3 fr. 50.

## Coopérative vinicole générale

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Brulle  
notaire à Libourne

Siège social : LIBOURNE (Gironde)

Succursales à Montpellier, Épernay,  
Chassagne, Montrachet et Cognac

Vins français de toutes provenances

Spécialité de fournitures aux  
Sociétés coopératives

Échantillons et Renseignements franco

## Le Courrier de la Presse

21, boulevard Montmartre, 21

PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000  
journaux par jour

## En Vente à la Librairie NATHAN

18, rue de Condé

### ALCOOLISME ET TUBERCULOSE

365 maximes extraites avec le plus grand soin des écrits, conférences et  
traités sur l'Alcoolisme et la Tuberculose.

### CALENDRIER DE PROPAGANDE 1904

Par Madame LEGRAIN

(0 fr. 50 port non compris)

Le nombre du tirage étant limité, prière de s'inscrire au plus vite.

## NOUVEAU CIGARE NASAL ET BUCCAL DE A. DAUDÉ

Ce cigare inhalateur est absolument remarquable pour la  
guérison des maladies des voies respiratoires, du coryza, etc.  
Il supplée avantageusement les cigares de tabac et se recom-  
mande par l'odeur agréable qu'il répand autour du fumeur.

Envoi d'un **cigare** et d'un **flacon** franco contre un  
mandat de **4 francs** adressé à

**M. A. DAUDÉ**, pharmacien, à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales).